

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 MARS 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de MARS, à 20 h 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Yannick HAMOIGNON,

ETAIENT PRESENTS :

BREUX-JOUY : Pascale BOUDART (à partir de la délibération n°7), Arnaud GANDOIS

CORBREUSE : José CORREIA, Madeleine MAZIERE, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Catherine AUBERT, Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN, Gérard DIAZ, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Sylvine HENDELUS, Thomas KIEFFER, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL

LA FORÊT LE ROI : Philippe DJOURACHKOVITCH,

LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Françoise MITHOUARD

LES GRANGES LE ROI : Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER

ROINVILLE S/S DOURDAN : Yannick HAMOIGNON, Dominique PERRIER,

SAINT-CHÉRON : Brigitte ACEITUNO, Bernard CAMBIER, Jean-Marie GELÉ, Dominique TACHAT

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Gilbert LACLIE,

SERMAISE : Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

- Ordre du jour et documents de travail transmis le 21 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 30 (31 à partir de la délibération n°7)

Nombre de conseillers représentés : 38

Pascale BOUDART excusée, a donné pouvoir à Arnaud GANDOIS (jusqu'à la délibération n°6)

Brigitte ZINS excusée, a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET

Denis SALAUN excusé, a donné pouvoir à Philippe DJOURACHKOVITCH

Christiane EDELIN excusée, a donné pouvoir à Jeannick MOUNOURY

Jean-Pierre DELAUNAY excusé, a donné pouvoir à Dominique TACHAT

Jocelyne GUIDEZ excusée, a donné pouvoir à Jean-Marie GELÉ

Geneviève COLOT excusée, a donné pouvoir à Gilbert LACLIE

Dominique POUILLIER excusée, a donné pouvoir à Pascal JAVOURET

André LEVER, absent excusé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique PERRIER

0. Délégation au Président (au titre des dispositions des articles L 5211-9 et 10 du CGCT) :

- **PREND ACTE** des décisions N° 2019/012, 2019/013, 2019/04 prises en application des articles L. 5211-9 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2018

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

2. FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2018 – Budget Principal

- **ADOpte** le Compte Administratif 2018, laissant apparaître :
 - en section de fonctionnement un excédent de **1 049 908,39 €**
 - en section d'investissement un déficit brut de **1 050 108,36 €** et compte tenu des restes à réaliser un déficit net de **523 902,92 €**

3. FINANCES : Affectation du résultat 2018 – Budget Principal

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 au Budget 2019 comme suit :
 - Affectation en section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 523 902,92 €.
 - Affectation en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents reportés » soit 526 005,42€.

4. FINANCES : Vote des taux d'imposition 2019 « Impôts Ménages »

- **DÉCIDE** de fixer les taux pour 2019 de la façon suivante :
 - **9,27 %** le taux de la Taxe d'Habitation
 - **3,00 %** le taux de la Taxe Foncière bâti
 - **5,41 %** le taux de la Taxe Foncière non-bâti

5. FINANCES : Vote du Taux de la CFE 2019 (Contribution Foncière des Entreprises)

- **FIXE** pour 2019, le taux de la Contribution Foncière Économique à **26,38 %**

6. FINANCES : Vote du taux de la TEOM 2019 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

- **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2019 à **7,73 %**

7. FINANCES : Adoption du Budget Primitif 2019

- **APPROUVE** les dispositions du Budget Primitif 2019 comme suit :
 - **FONCTIONNEMENT :** Recettes : 15 835 953,00 €
Dépenses : 15 835 953,00 €
 - **INVESTISSEMENT :** Recettes : 3 329 846,00 €
Dépenses : 3 329 846,00 €

8. FINANCES : Régularisation d'une imputation comptable.

- **AUTORISE** Madame Brigitte DA COSTA, comptable de la collectivité à effectuer les opérations nécessaires à la régularisation des écritures relatives à la participation 2018 à la concession de l'éco parc Dourdan Nord. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire par le crédit du compte 1068 pour 534 975 € et un débit au compte 2764 pour ce même montant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9. RESSOURCES HUMAINES : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France – Avis de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix concernant la demande d'affiliation de la commune d'Etampes.

- **ÉMET** un avis favorable à la demande de la commune d'Etampes concernant son affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour l'ensemble de ses personnels.

10. RESSOURCES HUMAINES : Modification d'un poste à temps non complet à 28 heures en poste à temps complet à 35 heures

- **MOFIFIE** la quotité horaire d'un poste d'adjoint d'animation qui passe d'un temps non complet 28h00 hebdomadaire à un temps complet,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- **DIT** que les crédits budgétaires afférents sont inscrits au budget de la collectivité.

11. DÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS : Approbation de la charte de partenariat entre le SIREDOM et ses EPCI adhérents

- **APPROUVE** les termes de la Charte de partenariat à conclure entre le SIREDOM et ses EPCI adhérents.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite charte.

12. DÉVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion annuelle à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Ouest-Essonne

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest-Essonne
- **RÉAFIRME** que le montant de l'adhésion s'élève à 50 % du coût par habitant du territoire, le reste étant à la charge de chaque commune membre de l'EPCI ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion ;
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

13. DÉVELOPPEMENT DURABLE : Conventions de partenariat à conclure avec Enedis concernant l'élaboration du PCAET et concernant la fourniture d'indicateurs de précarité énergétique « Precariter standard »

- **APPROUVE** les termes de la Convention de Partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial entre la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix et Enedis.
- **APPROUVE** les termes de la Convention de fourniture d'indicateurs de précarité énergétique « Precariter standard » entre la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix et Enedis.
- **AUTORISE** le Président à signer ces deux conventions annexées à la délibération

14. CONTRAT DE RURALITÉ : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 pour la réfection de la tribune du stade de Rugby du complexe sportif Maurice Gallais à Dourdan

- **ADOPTE** l'opération relative à la réfection de la tribune du stade de Rugby du complexe sportif Maurice Gallais à Dourdan pour un montant de 202 422 € HT soit 242 906,40 € TTC
- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Programmation 2019
- **ADOPTE** le plan de financement de l'opération et le calendrier de réalisation.
- **S'ENGAGE** à ne pas débiter l'exécution de l'opération avant que ce dossier soit réputé déposé par les services de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture.
- **AUTORISE**, d'une manière générale, M. le Président à signer tous les documents afférents à la réalisation et aux financements des actions inscrites au contrat de ruralité et notamment les conventions de financement annuelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, au titre de l'année 2019, à solliciter tous les financements mobilisables

- **PRÉCISE** que les dépenses résultant de la présente opération seront inscrites aux crédits du Budget 2019.

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée 28 mars 2019 à 21 heures 30.


 Président,
Yannick HAMOIGNON

Pour tous compléments d'information, le registre des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, 17 rue Pierre Ceccaldi – 91410 DOURDAN